

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

1421, avenue Ducharme

Investissements

587 000 \$

Calendrier

Du 6 juin au 10 octobre 2016

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Désilets Électrique inc.

Travaux majeurs de ventilation

Les travaux visent à améliorer la qualité de l'air et à contrôler le taux d'humidité et la condensation. L'objectif est d'empêcher l'apparition de moisissures dans les habitations. L'OMHM profitera des travaux pour construire des locaux de rangement au sous-sol de l'immeuble.

- ▶ Au sous-sol, 6 nouveaux locaux de rangement seront construits pour les logements n^{os} 002, 101, 201, 301, 401 et 501.
- ▶ Le système de ventilation sera installé sur le toit et servira à l'alimentation d'air dans les corridors et la salle communautaire.
- ▶ Une grille d'alimentation d'air sera ajoutée dans la salle communautaire.
- ▶ La hotte de cuisine sera remplacée.
- ▶ Les conduits des hottes de cuisine et des ventilateurs de salle de bain de tous les logements seront nettoyés.
- ▶ Un conduit d'air sera installé dans les locaux de rangement des logements n^{os} 002, 101, 201, 301, 401 et 501 pour alimenter les corridors.
- ▶ Les 2 principaux panneaux électriques situés dans la salle électrique au sous-sol seront remplacés. Ces panneaux servent à alimenter les logements en électricité.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence des ouvriers :
 - ▶ dans les logements,
 - ▶ dans l'immeuble et aux alentours de l'immeuble.

Merci!

*Votre patience
et votre collaboration
sont appréciées.*

Vous n'aurez pas d'électricité pendant plusieurs heures lorsque les 2 panneaux seront remplacés. Vous recevrez un avis au moins une semaine d'avance.

Avec vous



Rencontre d'information du 26 mai 2016 :

- ▶ **une vingtaine de locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.
- ▶ Un local de rangement sera ajouté dans le garage des locataires des logements n^{os} 002, 101, 201, 301, 401 et 501.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux?

- ▶ Au moment de nettoyer les conduits et d'installer les hottes de cuisine, vous devrez :
 - ▶ **dégager complètement le dessus de la cuisinière et les comptoirs de cuisine qui se trouvent à proximité;**
 - ▶ **dégager le comptoir de la salle de bain.**
- ▶ Quand **l'entrepreneur le demandera, les locataires des logements n^{os} 002, 101, 201, 301, 401 et 501** devront déplacer le contenu de leur local de rangement dans les nouveaux locaux situés au sous-sol.
- ▶ **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera **au moins 48 heures à l'avance**. Les **rendez-vous** seront fixés **entre 8 h et 17 h**.
- ▶ Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
- ▶ Si, pour une **raison majeure ou imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre **agente de liaison**, le plus rapidement possible.



Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Valeria Taranto**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec 



L'OMHM À VOTRE SERVICE!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

514 872-OMHM (6646)

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7